

Chapitre 1

1. Page 3, ajouter après le paragraphe 004 :

« Pour y parvenir le Parti Québécois mettra en œuvre des moyens pour :

- a) Favoriser une concertation entre les différents mouvements et partis souverainistes et des groupes de la société civile.

- b) Mettre à jour et compléter les études sur les différentes dimensions d'un Québec souverain en décrivant les changements envisagés advenant que le Québec se constitue en pays.

- c) Préparer et diffuser un argumentaire sur la souveraineté.

- d) Mettre en place une École nationale de formation sur le projet de pays du Québec.

- e) Intensifier nos relations internationales pour sensibiliser les autres pays à la situation de la question nationale du Québec. »

Chapitre 2

2. Page 7, ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 029 :

«Fera en sorte que la Direction de la vérification interne de chacun des ministères sera redevable au Vérificateur général du Québec»

Chapitre 3

3. Page 10, remplacer le paragraphe 032 par :

« Le Québec aura la responsabilité de continuer de bâtir et maintenir des partenariats féconds avec les nations autochtones, d'agir de manière à assurer la cohésion sociale au sein de la nation, diversifiée linguistiquement et culturellement de par son histoire ancienne et récente, et de faire rayonner au maximum la francophonie dans les Amériques. »

4. Page 10, supprimer le paragraphe 033

5. Page 10, remplacer le paragraphe 034 par :

« Le français, seule langue officielle et commune du Québec »

6. Page 10, remplacer à la quatrième ligne du paragraphe 035 :

« la nette prédominance du français » par « le français comme langue commune »

7. Page 11, remplacer à la deuxième ligne du paragraphe 051 :

« tout en reconnaissant le rôle spécifique de Montréal et de Québec en matière culturelle » par « selon leur spécificité »

8. Page 11, ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 044 :

« Étendra aux services de garde subventionnés les dispositions de l'actuelle Charte de la langue française appliquées aux écoles. »

9. Page 14, supprimer le paragraphe 085 :

10. Page 14, ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 085 :

« Entreprendra une réflexion sur les moyens à prendre pour mieux rapprocher les Québécoises et Québécois d'expression anglaise à l'espace public commun de la nation québécoise. »

Chapitre 4

11. Page 19, ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 107 :

« Se dotera d'une mesure de la richesse, autre que le PIB, en y intégrant des données relatives à la qualité de vie des personnes, au partage équitable de la richesse et au développement durable. »

12. Page 20, ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 115 :

« Reverta les politiques sociales pour assurer aux travailleurs ayant des statuts d'emploi atypiques et précaires des mesures de protection du revenu comparables à celles des autres travailleurs dans les cas de maladie, d'accidents de travail, de chômage et de retraite et pour reconnaître à tous les travailleurs les mêmes droits quel que soit leur statut d'emploi. »

13. Page 20, ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 119 :

« Rétablira le Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, en collaboration avec les universités de langue française, afin de se donner les moyens d'atteindre ses objectifs en matière de financement de la recherche, de soutenir l'avancement des connaissances et de créer une véritable économie du savoir. »

14. Page 25, ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 172 :

« Encouragera et soutiendra Montréal dans ses efforts afin d'assurer un milieu accueillant francophone aux nouveaux arrivants. »

Chapitre 6

15. Page 41, ajouter au paragraphe 304 :

après « dans l'éducation supérieure » « dispensée par les institutions de langue française »

16. Page 42, ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 314 :

« Exigera des universités anglophones, pour les cursus menant à des professions réglementées par un Ordre professionnel, qu'elles offrent à tout étudiant non francophone une formation en français leur permettant d'être fonctionnel dans la langue commune du Québec. La réussite de cette formation sera nécessaire à l'obtention du diplôme. »

17. Page 43, ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 323 :

« Mettra en place une politique de soutien et de pédagogie aux parents d'adolescents dans une perspective de lutte au décrochage et de prévention du suicide »

18. Page 44, ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 328 :

« Modifiera les lois du travail pour que les parents d'enfants de moins de 12 ans ainsi que les adultes responsables d'un parent en perte d'autonomie puissent travailler quatre (4) jours par semaine payés en conséquence, s'ils le désirent. »

19. Page 49 : ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 388 :

« Etudiera la possibilité d'adhésion à des fédérations sportives internationales (soccer et hockey) pour une visibilité accrue de nos équipes nationales. »

Chapitre 7

20. Page 52 : Ajouter une sous-section après le paragraphe 391 :

« Valoriser et renforcer la démocratie de participation

Face à un monde en perpétuel changement, l'Etat doit relever des défis de plus en plus complexes pour une société où se côtoient et s'affrontent une diversité de points de vue. Son rôle premier doit être de proposer une vision de l'avenir en vue du Bien commun. Mais pour réussir, l'Etat ne peut agir seul. Il doit mobiliser toutes les forces vives de la société pour faire les bons choix, les mettre en œuvre de façon efficace et renforcer ainsi la solidarité sociale et la responsabilité collective. C'est pourquoi il faut encourager une véritable démocratie de participation tant au niveau national qu'au niveau local et dans tous les secteurs d'activités. Cette dynamique est déjà à l'œuvre dans plusieurs domaines. Il faut la valoriser et lui donner les moyens de porter tous ses fruits.

Un gouvernement souverainiste :

- a) Proposera et mettra en place un dispositif institutionnel de débat public sur les orientations de société au Québec.
- b) Élaborera un modèle de gouvernance régionale pour un Québec souverain.
- c) S'associera aux intervenants concernés pour formuler des politiques sociales et pour les mettre en œuvre. »